RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03176
Numéro SIREN : 812 676 146
Nom ou dénomination : ABASS CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2019 sous le numéro de dépôt 3231

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux : dépôt N°3231 en date du 27/02/2019

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Egalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2018

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépot de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL ABASS CONSTRUCTION	81 BOULEVARD PIERRE 1ER
SIRET 8 1 2 6 7 6 1 4 6 0 0 0 1 0	33110 LE BOUSCAT
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
	COMPTES ANNUELS APPROUVÉS PAR A.G.O. DU 16 JUIN 2018

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

Le 27 FEV. 2019

SIRET sous le N° 3231

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Maçonnerie	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit
Bénéfice imposable à 15%	21 449			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	

Sociétés d'investissements immobiliers côtées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
HERVE DELAGE 17 RUE DU PEUGUE 33000 BORDEAUX *Tél:* 05 56 24 32 99	*Copie certifiée conforme à l'original* *Le Gérant* *Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA *Tél:*	Date: 20/04/2018 Lieu LE BOUSCAT Qualité et nom du signataire: Gérant Signature YESILBAG Looman

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	22 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	22 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		22 000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)
* SARL, tous les associés ;
* SCA, associés gérants ;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ;
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit (2) ; Année au cours de laquelle le versement a été effectué. (3)

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

1	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
MR YESILBAG LOCMAN associé gérant 217 RUE VOLT 33290 LE PIAN MEDOC	80	2017					
MR YESILBAG HALIL IBRAHIM associée 4 MAIL DU G BAT. 12 - APPT. 279 33320 EYSINES	60	2017	15 555				
MELLE YESILBAG EMRIYE associée 4 MAIL DU GRAND BAT. 12- APPT. 279 33320 EYSINES	60	2017					

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	17 764	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ABASS CONSTRUCTION — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 81 BOULEVARD PIERRE 1ER 33110 LE BOUSCAT

Numéro SIRET * : 81267614600010

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122016 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	10 603	030 2 178	8 425	11 333
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	10 603	048 2 178	8 425	11 333
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 031	070	6 031	4 108
		Autres * (3)	072	14 290	074	14 290	5 735
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	32 406	086	32 406	18 460
	Charges constatées d'avance *		092	4 515	094	4 515	504
	Total II		096	57 241	098	57 241	28 807
	Total général (I+II)		110	67 844	112 2 178	65 666	40 140

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	200	200
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	892	4 253
	Résultat de l'exercice	136	19 249	18 639
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	22 341	25 092
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	5 793	7 761
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	32 150	2 446
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 22)	172	5 383	4 841
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	43 325	15 048
Total général (I + II + III)		180	65 666	40 140

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	3 780
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 093
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	2 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

HERVE DELAGE

QUADRATUS Informatique

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABASS CONSTRUCTION — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122017 (1)	Exercice N-1 clos le 31122016 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	188 801 / 101 509
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	(7 550)
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	1 478
	Autres produits		230	4 / 2
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	190 282 / 93 961
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	60 737 / 32 831
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	73 870 / 33 103
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 1 138)		244	1 835 / 1 064
	Rémunérations du personnel *		250	23 195 / 1 926
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	1 553 / 80
	Dotations aux amortissements *		254	4 020 / 2 646
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	87 / 42
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	165 298 / 71 692
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	24 985 / 22 269
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	2 000
	Charges financières (V)		294	173 / 211
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300 (VI)	4 346 / 125
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	3 217 / 3 294
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	19 249 / 18 639

B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318	
	Provisions non déductibles *							322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	3 217
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330	365
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655							350 1 382
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138							342
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	21 449 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)							356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370	21 449 / 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

En Euros. — HERVE DELAGE

QUADRATUS Informatique

Annexe

S.A.R.L. ABASS CONSTRUCTION
81 BOULEVARD PIERRE 1ER
33110 LE BOUSCAT

Copie certifiée conforme à l'original
Le Gérant

31/12/2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 65 665.99 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 188 800.61 Euros et dégageant un bénéfice de 19 248.58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis le 20 avril 2018.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 382 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le CICE ets principalement affecté à des efforts en matière d'investissements et d'emploi.

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 169		3 707
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport	10 700		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	641		1 386
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	14 510		5 093
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	14 510		5 093

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 876	6 876
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport		9 000	1 700	1 700
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 027	2 027
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		9 000	10 603	10 603
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL		9 000	10 603	10 603

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	326	1 088		1 415
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport	2 829	2 663	5 019	473
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22	269		291
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	3 177	4 020	5 019	2 178
TOTAL GENERAL	3 177	4 020	5 019	2 178

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 088				
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport	2 663				
Matériel de bureau informatique mobilier	269				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	4 020				
TOTAL GENERAL	4 020				

HERVE DELAGE

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	6 031	2 251	3 780
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	1 362	1 362	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 428	8 428	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	4 500	4 500	
Charges constatées d'avance	4 515	4 515	
TOTAL	24 836	21 056	3 780
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 793	5 793		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	32 150	32 150		
Personnel et comptes rattachés	1 250	1 250		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 293	3 293		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	672	672		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	146	146		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	22	22		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	43 325	43 325		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 967			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	22			

HERVE DELAGE

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	200			200

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités	4 500
Total	4 500

HERVE DELAGE

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	572
Dettes fiscales et sociales	146
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	724

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 515
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	4 515

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	200			200

ABASS CONSTRUCTION

S.A.R.L. au capital de 2.000 Euros
Siège social : 81 Boulevard Pierre 1er – 33110 LE BOUSCAT
RCS BORDEAUX B 812 676 146

RAPPORT DU GERANT

Mademoiselle, Messieurs,

Je vous ai réunis conformément à la loi et à nos statuts en Assemblée Générale annuelle pour vous rendre compte de la marche de notre société au cours de l'exercice 2017.

Ce troisième exercice n'aura été marqué par aucun évènement majeur.

Pour ce qui est de l'exploitation proprement dite, elle fait ressortir un chiffre d'affaires hors taxes de		€ 188.801
laissant un bénéfice brut de		€ 128.063
auquel il convient d'ajouter divers profits		€ 2.000
et de soustraire diverses pertes		€ 4.346
Ce qui donne un total de		€ 125.717
En déduisant les frais généraux	100.540	
les amortissements et les provisions	4 020	
les charges financières	173	
et l'impôt-société	3 217	
		€ 107.950
en ajoutant les subventions d'exploitation		€ 1.478
et divers produits de gestion		€ 4
On obtient un bénéfice net de 19.248,58 Euros arrondi à		€ 19.249

Conforme au chiffre inscrit au passif du bilan.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice ainsi que le report à nouveau de 892,07 € au compte « Réserves facultatives ».

Le début de l'exercice 2018 n'a été marqué par aucun événement majeur. Bien entendu, nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que vous auriez à nous poser au sujet de la marche de notre société.

Conformément aux prescriptions de l'article 356.3 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous précisons que Monsieur Locman YESILBAG est propriétaire de plus du tiers des parts sociales.

Nous espérons que les résolutions soumises à vos suffrages recueilleront votre adhésion et nous vous demandons de bien vouloir les approuver.

Le Gérant



ABASS CONSTRUCTION

S.A.R.L. au capital de 2.000 Euros
Siège social : 81 Boulevard Pierre 1er – 33110 LE BOUSCAT
RCS BORDEAUX B 812 676 146

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le seize juin deux mille dix-huit, à dix-huit heures,

- Mademoiselle Emriye YESILBAG
- Monsieur Locman YESILBAG
- Monsieur Halil Ibrahim YESILBAG

seuls associés de la Société à Responsabilité Limitée «ABASS CONSTRUCTION » se sont réunis au siège social au Bouscat, 81 boulevard Pierre 1er.

Monsieur Locman YESILBAG, gérant, préside la séance et constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, quitus au gérant ;
- affectation des résultats ;

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation appuyée des récépissés de la poste ;
- le rapport de gérance ;
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice écoulé ;
- enfin le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice, le compte de résultats, l'annexe, le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés non gérants, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée et que, pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant sur l'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 19.248,58 Euros décide de l'affecter ainsi que le solde du compte « Report à nouveau » s'élevant à la somme de 892,07 € au compte « Réserve facultative ».

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

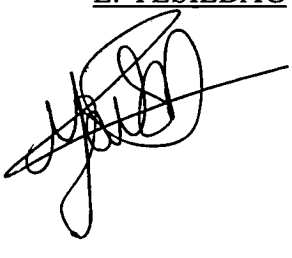
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur la convention visée à l'article L.223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions concernées.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

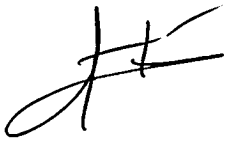
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée se sépare à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

E. YESILBAG



H I .YESILBAG



L. YESILBAG

